



**PROCES VERBAL - PROVISoire**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 A 20H30**

**DATE DE CONVOCATION : 22/10/2022**

**DATE D’AFFICHAGE : 15/11/2022**

**PRESENTS** : Patrick POCHON Maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints – Mme Florence MILLET, M. Christian CAME, M. Sylvain BOUILLON, M. Florent VOULOIR,

**ABSENTS EXCUSES** : Stéphane CHOULER, M. Bruno ROUSSEREAU, Mme Emmanuelle LEDENT

**ABSENTS** : /

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Florence MILLET

- 1) **ORDRE DU JOUR** : Urbanisme – Avis du Conseil Municipal sur le projet d’extension et de renouvellement d’exploiter de la société SIBELCO concernant la carrière située sur les communes de La Chapelle la Reine et Amponville -- Rapport de la CLECT du 12 octobre 2022 -- Nomination d’un référent pour l’observatoire photographique des paysages -- Convention d’occupation précaire de Monsieur Benoist MILLET -- Révision des tarifs communaux de la location de la salle des fêtes -- Point sur l’affaire Philippe -- Point sur les commissions du PNRGF et de la CAPF -- Vérification des points d’eau incendie (poteaux et réserve incendie) -- Divers

-----  
Le Compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2022 est adopté à l’unanimité.

-----  
1) **Urbanisme** :

Le 15/09/2022 – **Madame HIOCO Emmanuelle** : 52 rue Saint Martin – Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour le remplacement à l’identique des fenêtres en bois blanc. Un avis favorable de la commission d’urbanisme a été donné le 16 septembre pour ces travaux. Une autorisation de travaux a été délivrée le 20 septembre.

Le 15/09/2022 – **Monsieur HIOCO Jean-Baptiste** : 50 rue Saint Martin – Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour le remplacement à l’identique du portail en bois blanc. Un avis favorable de la commission d’urbanisme a été donné le 16 septembre pour ces travaux. Une autorisation de travaux a été délivrée le 20 septembre.

Le 05/05/2022– **SFR** : 30 rue du Père Bard – Un dossier de demande de permis de construire a été déposé pour l’installation d’un pylône SFR de 15 mètres de haut et d’un local et armoire techniques. Un avis favorable de la commission d’urbanisme a été donné le 7 mai avec 2 voix pour et une abstention sous réserve de l’avis de l’ABF. Vu l’avis favorable tacite de l’ABF. Une autorisation de travaux a été délivrée le 21 octobre.

Le 27/10/2022 – **Monsieur BARBERI Jean Luc** : 78, Rue Saint André – Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour le remplacement des huisseries et volets à l’identique. En attente de pièces complémentaires.

## **2) Avis du Conseil Municipal sur le projet d'extension et de renouvellement d'exploiter de la société SIBELCO concernant la carrière située sur les communes de La Chapelle la Reine et Amponville.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la société SIBELCO France pour l'extension et le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de sable siliceux et de grès située sur le territoire des communes de La Chapelle la Reine et Amponville.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral correspondant (n°2022/06/DCSE/BPE/M).

Une partie du territoire de Boissy-aux-Cailles se situe dans le rayon d'affichage de 3 km de l'avis d'enquête déterminé par la rubrique 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

En application des dispositions de l'article R.181-38 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le projet au plus tard le 29 novembre 2022.

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du dossier. Ils ne voient pas d'objection à l'extension et au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière mais soulèvent cependant le problème d'intensification du transport routier et souhaitent que la société SIBELCO privilégie la ligne de chemin de fer pour le transport afin d'alléger le transport routier.

Après en avoir délibéré, et compte tenu des informations fournies par Monsieur le Maire sur le projet, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de donner un avis favorable sous réserve que la Société SIBELCO prenne bien en compte ses remarques concernant le transport en privilégiant la ligne de chemin de fer afin d'alléger le transport routier.

## **3) Rapport de la CLECT du 12 octobre 2022.**

Une réunion de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) a eu lieu le 12 octobre 2022 pour laquelle un compte rendu a été envoyé à la mairie le 19 octobre concernant les points suivants :

-Transfert de la ZAE de Bourron-Marlotte,

-Harmonisation et clarification de la compétence « enfance et jeunesse »,

-Modification du périmètre de la compétence « soutien aux activités artistiques, culturelles ou sportives »

-Fixation pérenne des financements versés chaque année à Héricy, Vulaines-sur-Seine et Samoreau concernant les occupations des salles communales pour les activités sportives.

Monsieur le Maire expose le compte-rendu au Conseil Municipal pour approbation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent le rapport de la CLECT du 12 octobre 2022.

## **4) Nomination d'un référent pour l'observatoire photographique des paysages**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français. Les paysages du Gâtinais français sont reconnus pour leur qualité remarquable. Ce paysage change en permanence, lentement ou radicalement. C'est pourquoi le Parc a mis en place dès 2005, avec les Communes, un observatoire des paysages sous forme d'une carte interactive permettant la localisation des points et la découverte des entités paysagères.

Des ateliers sont organisés, ayant pour objectif de former les élus et les habitants du Parc à la prise de vue photographique pour appréhender nos paysages Gâtinais et suivre leurs évolutions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un référent afin de suivre les évolutions et de mettre à jour les prises de vues au fil du temps. Monsieur Florent VOULOIR est proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, nomment Monsieur Florent VOULOIR, référent pour l'observatoire photographique.

## **5) Convention d'occupation précaire de Monsieur Benoist MILLET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur Benoist MILLET reçu le 19 septembre en mairie faisant part de son intention de prendre sa retraite et ainsi de cesser son activité d'exploitant agricole après la récolte 2023.

La convention d'occupation précaire que la commune lui a consentie devra donc être résiliée à partir du 30 septembre 2023 et être consentie à un autre agriculteur de la commune.

## 6) Révision des tarifs communaux de la location de la salle des fêtes

Devant l'augmentation conséquente des charges d'électricité, de chauffage et d'entretien de la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes inchangés depuis mai 2014.

- Week-end ou soirée du samedi soir jusqu'à 3 heures	350 €
- Samedi ou Dimanche à la journée (jusqu'à 21h)	280 €
- Journée en semaine (jusqu'à 21h)	250 €
- Vin d'honneur ou goûter en semaine	200 €
- Jours fériés 25 décembre /1er de l'an jusqu'à 5h	450€
- Dans tous les cas une caution de 500 € est demandée.	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité arrêtent les tarifs suivants pour la location de la salle des fêtes :

- Week-end ou soirée du samedi soir jusqu'à 3 heures	420 €
- Samedi ou Dimanche à la journée (jusqu'à 21h)	340 €
- Journée en semaine (jusqu'à 21h)	300 €
- Vin d'honneur ou goûter en semaine	240 €
- Jours fériés 25 décembre /1er de l'an jusqu'à 5h	550 €
- Dans tous les cas une caution de 500 € est demandée.	

## 7) Point sur l'affaire Philippe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la requête en appel de Madame PHILIPPE contre le jugement du 17 décembre 2020 a été rejetée par la Cour administrative d'appel de Paris le 26 septembre 2022.

## 8) Point sur les commissions du PNRGF et de la CAPF

Monsieur le Maire rappelle que la présence des membres titulaires ou suppléants est indispensable aux différentes commissions du Parc ou de la CAPF, en effet les absences des membres peuvent être pénalisantes pour l'obtention de subventions notamment.

Des changements sont à noter concernant les commissions du PNRGF :

Monsieur Sylvain BOUILLON remplace Monsieur Patrick POCHON en tant que titulaire à la commission Agriculture/sylviculture,

Madame Françoise GREHIER remplace Monsieur Christian CAME en tant que titulaire à la commission Culture/patrimoine,

Madame Florence MILLET remplace Monsieur Stéphane CHOULER en tant que suppléante à la commission Culture/patrimoine.

## 9) Vérification des points d'eau incendie (poteaux et réserve incendie)

Un devis a été demandé à la société PSS afin de procéder à la vérification des points d'eau incendie. Pour tous les points d'eau destinés à la sécurité incendie, la vérification annuelle est obligatoire comme l'indique le Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie.

Le montant du devis correspondant s'élève à 728€ pour la vérification 13 points (poteaux et réserve incendie).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité valident le devis et autorisent Monsieur le Maire à le signer.

## 10) Divers

### - **Point sur les affaires Goubault et Devilliers**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier Goubault est clôturé.

Il informe le Conseil Municipal que dans l'affaire Devilliers un procès aura lieu le 28 novembre devant le Tribunal correctionnel de Fontainebleau et le 2 décembre devant la cour d'appel de Paris.

### - **La délibération concernant la demande de DSIL** est à reprendre en suivant le modèle fourni par la préfecture sur la plateforme de dépôt des dossiers.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DSIL 2023 dans le cadre de la tranche 2 des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Martin portant sur le chœur extérieur.

Le montant de la subvention sollicitée sera de 55 000€ et représentera 20% du montant HT de la tranche 2 des travaux.

La globalité des aides publiques sollicitées atteindra ainsi 80% du montant global HT des travaux de la tranche 2, incluant :

- 30% de subvention de la DRAC soit 81 000€ ;
- 30% de subvention de la Région « Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH soit 81 000€ »
- 20% de DSIL 2023 soit 55 000€

Les montants seront actualisés en fonction de la nouvelle estimation des travaux fournie par l'économiste de la maîtrise d'œuvre.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du remplacement de Monsieur Gilbert MAHES, adjoint technique, qui prendra sa retraite l'été prochain, une réflexion est menée sur la rédaction d'une nouvelle fiche de poste plus complète.
- La date du samedi 10 décembre est retenue pour le Noël des enfants

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h22.

Le Maire,  
Patrick POCHON

